



MAIRIE

5 Place de l'Eglise
62129 THÉROUANNE

Tél. 03.21.95.51.87

therouanne.mairie@wanadoo.fr
www.communedetherouanne.fr

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
COMMUNE DE THEROUANNE

Thérrouanne, le 21 Août 2026

Chères Aînées, Chers Aînés,

Depuis toujours, notre commune est attachée à témoigner sa reconnaissance envers ses aînés, notamment à travers le repas des aînés et le colis de fin d'année.

Aujourd'hui, dans un contexte où chaque euro doit être utilisé avec responsabilité, la municipalité a fait le choix d'adapter ce dispositif, comme le font déjà de nombreuses communes. Désormais, chaque bénéficiaire pourra choisir soit le repas des aînés, soit le colis de fin d'année ou soit le Banquet et le Colis moyennant une participation de 35 € pour le repas.

Cette évolution nous permettra de préserver ces moments d'attention qui vous sont destinés, tout en maîtrisant les dépenses communales. Les économies ainsi réalisées seront entièrement réinvesties au profit de tous les habitants, notamment pour renforcer les actions en faveur de nos enfants, améliorer la sécurité routière et développer la surveillance de notre village.

Ce choix n'enlève rien à l'importance que nous accordons à nos aînés. Il traduit simplement notre volonté de gérer les finances communales avec sérieux, dans un esprit d'équité et de solidarité entre les générations. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre confiance.

Le Maire et le Conseil municipal.

